

RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 7 DE
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA RENTABILITÉ DES PROJETS D'EXTENSION DE
RÉSEAU, COÛTS MARGINAUX DE FOURNITURE, TRANSPORT ET ÉQUILIBRAGE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-7-1

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-3867-2013, Phase 2, [Pièce B-0547, Gaz Métro-5, Document 15](#), page 3, ligne 10 :

*les coûts marginaux résultant de l'arrivée d'un **nouveau client**.*

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

7.1.1 Veuillez confirmer que le mot « client » dans la citation en référence désigne aussi bien un client consommateur de gaz qu'un client injecteur de gaz en franchise.

Réponse :

Dans l'extrait en référence, le mot « client » désigne uniquement un client consommateur. Un client producteur est facturé selon les termes du tarif de réception et son raccordement ne fait pas l'objet d'une évaluation de la rentabilité selon la méthode d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau (Méthode) visée par le présent suivi.

À cet effet, voir la décision D-2019-141 (paragr. 569 et suiv.) pour l'allocation des coûts de raccordement advenant une utilisation conjointe des conduites de raccordement par des clients consommateurs et des clients producteurs.

7.1.2 Veuillez confirmer que tout fournisseur de gaz naturel (par exemple du gaz de source renouvelable) en franchise à Énergir doit nécessairement être un client injecteur d'Énergir, donc sujet à son tarif d'injection. Sinon, veuillez expliquer les distinctions.

Réponse :

Comme mentionné à la réponse à la question 7.1.1, un client producteur facturé au tarif de réception n'est pas visé par la Méthode ou par le présent suivi.

7.1.3 Dans la méthodologie qui fut déjà décidée d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau **quant aux coûts en distribution**, est-ce qu'Énergir tient compte,

sur de telles extensions, à la fois a) des clients consommateurs de gaz et b) des clients injecteurs de gaz et c) si différent de (b), de tout fournisseur de gaz situé en franchise ? Veuillez préciser.

Réponse :

Le présent suivi porte sur la pertinence d'inclure des coûts marginaux FTÉ à la Méthode et ne vise que les clients consommateurs. Le traitement des coûts de distribution et des volumes dans la Méthode a fait l'objet d'un examen exhaustif dans le cadre de la phase 3 du présent dossier.

- 7.1.4** Si oui, veuillez élaborer (références à l'appui) sur la manière dont il est ainsi tenu compte dans cette méthodologie des clients injecteurs de gaz (et, si différent, de tout fournisseur de gaz situé en franchise) sur une telle extension. De quelle manière cette prise en compte diffère-t-elle de la seule prise en compte des clients consommateurs de gaz dans cette méthodologie ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 7.1.3.

- 7.1.5** Dans la méthodologie d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau qu'Énergir propose quant aux **coûts marginaux de fourniture, transport et équilibrage**, veuillez élaborer (références à l'appui) sur la manière dont il serait tenu compte des clients injecteurs de gaz (et, si différent, de tout fournisseur de gaz situé en franchise) ; veuillez répondre de façon distincte quant aux coûts marginaux de fourniture, transport et équilibrage. De quelle manière cette prise en compte diffère-t-elle de la seule prise en compte des clients consommateurs de gaz ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Selon la proposition d'Énergir (pièce B-0547, Gaz Métro-5, Document 15, p. 9), il n'est pas nécessaire d'inclure des coûts marginaux FTÉ à la Méthode. La présence de clients producteurs n'aurait donc aucun impact sur le projet évalué. Veuillez également vous référer aux réponses aux questions 7.1.1 et 7.1.2.

- 7.1.6** Lorsqu'un projet d'extension de réseau comporte **un injecteur de gaz (et/ou, si différent, de tout fournisseur de gaz situé en franchise)**, est-ce qu'Énergir propose, aux fins d'évaluer la rentabilité de cette extension, de tenir compte de l'évitement de coût de transport mais aussi du fait que l'équilibrage sera davantage situé en franchise ? Veuillez élaborer et fournir une quantification si possible à titre d'exemple.

Réponse :

Le présent suivi porte sur la pertinence d'inclure des coûts marginaux FTÉ à la Méthode (voir paragr. 30 de la décision D-2022-128). À l'heure actuelle, la Méthode ne traite aucun

coût FTÉ lors de l'évaluation de la rentabilité d'un projet d'un client consommateur. Veuillez également vous référer aux réponses aux questions 7.1.1, 7.1.2 et 7.1.5.

- 7.1.7 Lorsqu'un projet d'extension de réseau comporte **un injecteur de gaz de source renouvelable (et/ou, si différent, de tout fournisseur de gaz de source renouvelable situé en franchise)**, est-ce qu'Énergir propose, aux fins d'évaluer la rentabilité de cette extension, de tenir compte de l'évitement de coût de SPEDE ? Veuillez élaborer et fournir une quantification si possible à titre d'exemple.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 7.1.6.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-7-2

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-3867-2013, Phase 2, [Pièce B-0547, Gaz Métro-5, Document 15](#), page 7, lignes 14-15 :

*la période d'analyse qui est généralement **de 40 ans***

[Souligné en caractère gras par nous]

- ii) **ÉNERGIR (Monsieur Éric Lachance, Président et chef de la direction)**, [discours au Cercle canadien de Montréal](#), le 9 novembre 2020, :

Le deuxième axe vise à se concentrer sur les activités à haute valeur ajoutée. Je parle ici de complémentarité des réseaux énergétiques du Québec.

C'est de reconnaître que pour décarboner rapidement le Québec et le faire à moindre coût, il ne faut pas décarboner chaque réseau en silo ou encore miser sur une énergie. Il faut plutôt se demander qui est le mieux placé pour faire quoi.

Cette initiative est importante. Ça chamboule le modèle d'affaires traditionnel de la plupart des entreprises qui dit que plus tu vends un produit ou un service, plus tu génères des profits.

Pour en venir à une telle stratégie, on devait admettre que le gaz naturel serait de moins en moins consommé, et que ces volumes allaient décroître de plus en plus.

Nous sommes lucides.

À partir de ça, on s'est demandé **comment notre réseau. 11 000 km de conduites, un actif québécois précieux qui s'est développé au cours des 60 dernières années, pouvait aider le réseau de distribution électrique et travailler de manière complémentaire.** (...)

On veut donc développer des offres commerciales qui amèneront nos clients là où nous avons une valeur ajoutée, là où ça se tient pour le système énergétique québécois.

[Souligné en caractère gras par nous]

- iii) **ÉNERGIR (Monsieur Éric Lachance, Président et chef de la direction)**, discours du 11 mai 2022, devant la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (CCMM):

Nous considérons que le réseau de gaz naturel a atteint sa maturité. Nous planifions la décroissance du gaz naturel fossile

[Souligné en caractère gras par nous]

- iv) **ÉNERGIR (Monsieur Éric Lachance, Président et chef de la direction)**, entrevue [Petite révolution tranquille chez Énergir](#), journal Les Affaires, le 15 mars 2022 :

*Depuis une vingtaine d'années, Énergir a multiplié ses sources de revenus, et elle compte le faire davantage dans les prochaines années, notamment dans **les services**, explique Éric Lachance.*

*« **Nous pourrions offrir des outils de gestion intelligente de l'énergie** », dit-il.*

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 7.2.1 Dans la méthodologie qui fut déjà décidée d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau **quant aux coûts en distribution**, est-ce qu'Énergir tient compte de **la décroissance prévue de la consommation de gaz** (et de sa concentration dans la période de pointe et dans certains secteurs de niche peu électrifiables) sur l'horizon de 40 ans de l'analyse de la rentabilité? Si oui, de quelle manière? Veuillez élaborer et fournir une quantification si possible à titre d'exemple.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 7.1.3.

- 7.2.2 Dans la méthodologie d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau qu'Énergir propose quant aux **coûts marginaux de fourniture, transport et équilibrage**, veuillez élaborer (références à l'appui) sur la manière dont il serait tenu compte de **la décroissance prévue de la consommation de gaz** (et de sa concentration dans la période de pointe et dans certains secteurs de niche peu électrifiables) sur

l'horizon de 40 ans de l'analyse de la rentabilité? Si oui, de quelle manière? Veuillez élaborer et fournir une quantification si possible à titre d'exemple. SVP veuillez répondre de façon distincte quant aux coûts marginaux de fourniture, transport et équilibrage.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 7.1.5.

7.2.3 Dans la méthodologie qui fut déjà décidée d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau **quant aux coûts en distribution**, est-ce qu'Énergir tient compte des **revenus prévus de services** (au sens de la fin de la citation en référence ii et de la référence iv) sur l'horizon de 40 ans de l'analyse de la rentabilité? Si oui, de quelle manière? Veuillez élaborer et fournir une quantification si possible à titre d'exemple.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 7.1.3.

7.2.4 Dans la méthodologie d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau qu'Énergir propose quant aux **coûts marginaux de fourniture, transport et équilibrage**, veuillez élaborer (références à l'appui) sur la manière dont il serait tenu compte des **revenus prévus de services** (au sens de la fin de la citation en référence ii et de la référence iv) sur l'horizon de 40 ans de l'analyse de la rentabilité? Si oui, de quelle manière? Veuillez élaborer et fournir une quantification si possible à titre d'exemple.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 7.1.5.